

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 10/06/94
N0 DE DEPOT : 8509
R.C.S. LYON : 347 984 254
N0 DE GESTION: 88 B 02617

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
LETTRING SERVICE

1/3 NOTRE DAME (RUE)
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 1 050 000 F.

Siège social : 1/3 rue Notre Dame à LYON 6ème (Rhône)

R.C.S. LYON B 347 984 254

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A
TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 1994

PROCES VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt-neuf avril, à quatorze heures trente minutes,

les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, réunie à titre extraordinaire, sur convocation du conseil d'administration, faite par lettre simple en date du quatorze avril mil neuf cent quatre vingt quatorze.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires en entrant en séance.

L'assemblée a procédé à la constitution de son bureau :

- Président : Monsieur BERJON Damien
- Scrutateurs : M. GINARD Michel & Mlle TRACOL G. R. P.
Membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant.
- Secrétaire : H. COMAR Yves

Les scrutateurs ont alors procédé à la vérification de la feuille de présence qu'ils ont certifiée exacte et d'où il ressort que sont présents ou représentés : 3 actionnaires possédant ensemble : 10 496 actions sur un total de 10 500 actions.

L'assemblée réunit donc le quorum nécessaire à la validité de ses délibérations.

Le Président constate en outre que le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est *excusé*.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour de l'assemblée :

- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- un justificatif de la convocation,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions.

Le Président rappelle que tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant le délai légal avant le jour de l'assemblée pour leur permettre d'exercer leur droit de communication. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président déclare ouverte la discussion. Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées.

L'assemblée estime que l'intérêt des questions posées ne justifie pas qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal.

Puis, plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et les résolutions suivantes sont mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur GIRAUD Michel, administrateur démissionnaire :

- Mademoiselle TRACOL Cécile
Née le 23 avril 1967 à ST JEAN DE MAURIENNE (Savoie)
Demeurant 17 impasse du Four à Pain 01600 ST BERNARD

ce à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 30 SEPTEMBRE 1997.

Mademoiselle TRACOL Cécile affirme :

- satisfaire aux règles relatives au cumul des fonctions d'administrateur ;
- n'être atteinte par aucune mesure ni disposition susceptible de lui empêcher de remplir ces fonctions au sein de la société.

En outre, l'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Mademoiselle BOMBARDE Monique de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour, et sur proposition du conseil d'administration, décide de ne pas pourvoir à son remplacement à ce poste.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

CERTIFIE CONFORME
Le Président Directeur Général,



LETTRING SERVICE

Société Anonyme au capital de 1 050 000 F.

Siège social : 1/3 rue Notre Dame à LYON 6ème (Rhône)

R.C.S. LYON B 347 984 254

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
29 AVRIL 1994

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt-neuf avril, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce jour s'étant tenue à quatorze heures trente minutes,

Le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation régulière de son Président.

Tous les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur BERJON Damien, Président Directeur Général,
- Mademoiselle TRACOL Cécile,
- Monsieur BERJON Emmanuel.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur BERJON Damien en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur GIRAUD Michel de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement à ce poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

CERTIFIE CONFORME

Le Président Directeur Général,

